

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHÉMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 006-2022

Du : 06 avril 2022

Nombre de Conseillers :
en exercices : 11
présents : 9
votants : 10

Date de la convocation :
1^{er} avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoint au Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire, pouvoir à Monsieur Didier Dagonet, Maire,

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Monsieur Bernard Gourdy, Conseiller municipal,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2022

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

Approuve, le Budget Primitif 2022 tel que présenté :

Fonctionnement :			
Dépenses :		Recettes :	
011 Charges à caractère général	143 050.00 €	70 Produits de service	56 919.12 €
012 Charges de personnel	137 999.59 €	73 Impôts et Taxes	30 000.00 €
014 Atténuations de produits	53 169.00 €	731 Fiscalité locale	314 634.66 €
65 Autres charges de gestion	119 138.60 €	74 Dotations et participations	38 017.00 €
66 Charges financières	1 300.00 €	75 Autres produits de gestion courante	600.00 €
68 Dotations aux provisions	305.97 €		
023 Virement en section investi.	26 080.84 €	002 Résultat reporté	40 873.22 €
Total de la section	481 044.00 €	Total de la section	481 044.00 €

Investissement :			
Dépenses :		Recettes :	
20 Immobilisations Incorporelle	28 000.00 €	13 subventions d'investissement	157 358.63 €
21 Immobilisations corporelles	278 439.47 €		
		10 Dotations fonds divers	29 000.00 €
16 Emprunts et dettes	6 000.00 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	180 103.53 €
001 Solde d'exécution d'inv.	80 103.53 €	021 Virement de la section de fonctionnement	26 088.84 €
Total de la section	392 543.00 €	Total de la section	392 543.00 €

Soit, un budget total équilibré en recettes et en dépenses de 873 587.00 €.

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 06 avril 2022

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

